

Module 4

13 février 2023
17h-20h

Actualités de droit judiciaire

Sous la coordination de Séverine Menetrey, professeure à l'Université du Luxembourg, à l'ULB et à l'UMons

Lieu

Université libre de Bruxelles
Avenue Franklin D. Roosevelt, 50 • 1050 Bruxelles

Ces actualités de droit judiciaire ont pris pour angle d'analyse la proportionnalité au sens large. Du côté de la procédure civile stricto sensu, Dominique Mougenot s'interrogera sur les manifestations d'une exigence de proportionnalité tantôt imposée par le législateur, tantôt imposée par le juge. La jonction d'affaires qui doit être analysée sous l'angle de la bonne administration rejoint la question de la proportionnalité mais soulève des questions particulières en degré d'appel, questions qui seront adressées par Arnaud Hoc. L'émergence d'un principe de proportionnalité dépasse cependant les frontières de la procédure civile et « invite » les parties de manière plus ou moins contraignante à considérer les modes alternatifs de règlement des différends. Fanny Laune et Gil Knops présenteront les évolutions à cet égard en matière de médiation. Marc Baetens-Spetschinsky et Pia Sobrana Gennari présenteront quant à eux les actualités en droit de l'arbitrage.

Programme

- **L'émergence d'un principe de proportionnalité**, Dominique Mougenot, professeure à l'UNamur, juge au tribunal de l'entreprise du Hainaut
- **La jonction des causes en degré d'appel**, Arnaud Hoc, chargé de cours invité à l'USL-B, avocat au barreau de Bruxelles
- **Actualités en matière de médiation**, Fanny Laune, avocate au barreau de Bruxelles, médiatrice agréée et Gil Knops, avocat au barreau de Bruxelles, médiateur agréé, formateur à l'Institut de communication du barreau de Bruxelles
- **Actualités en droit de l'arbitrage**, Marc Baetens-Spetschinsky, assistant à l'ULB, avocat au barreau de Bruxelles et Pia Sobrana Gennari Curlo, avocate au barreau de Bruxelles, arbitre au CEPANI

Module 5

20 mars 2023
17h-20h

Actualités en droit de la construction

Sous la coordination de Sébastien Vanvrekem, chargé d'enseignement à l'USL-B, avocat au barreau de Bruxelles

Lieu

Université libre de Bruxelles
Avenue Franklin D. Roosevelt, 50 • 1050 Bruxelles

Le contrat d'entreprise, et en particulier le contrat de construction, est le parent pauvre parmi les contrats spéciaux réglementés par l'ancien Code civil. Ceci explique l'importance, pour le praticien du droit de la construction, d'une bonne maîtrise des évolutions de la jurisprudence en cette matière. C'est en ce sens que cette séance se consacra à l'actualité de la jurisprudence, ainsi qu'à l'état des lieux de certaines questions particulières relatives au droit de la construction.

Programme

- **La responsabilité des constructeurs : jurisprudence récente**, Benoît Kohl, professeur à l'ULiège, professeur invité à l'Université Paris II – Panthéon Assas, avocat au barreau de Bruxelles
- **Entreprise et action directe**, Françoise Pinte, juge au tribunal de première instance francophone de Bruxelles
- **L'obligation de conseil des différents intervenants à l'acte de construire : état des lieux de la jurisprudence**, Sadri Ellouze, avocat au barreau de Bruxelles
- **Construction et copropriété**, Sébastien Vanvrekem, chargé d'enseignement à l'USL-B, avocat au barreau de Bruxelles

Module 6

24 avril 2023
17h-20h

Le droit social sectoriel, un monde méconnu

Sous la coordination d'Elise Dermine, professeure à l'ULB, chercheuse au Centre de droit public et social et de Jean-François Neven, avocat au barreau de Bruxelles et professeur à l'ULB

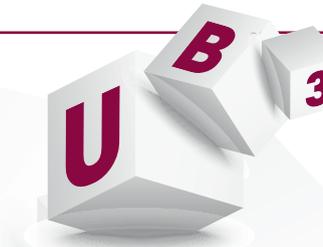
Lieu

Université libre de Bruxelles
Avenue Franklin D. Roosevelt, 50 • 1050 Bruxelles

Des conventions collectives de travail sont adoptées au niveau des secteurs d'activité au sujet de problématiques toujours plus variées en droit du travail et en droit de la sécurité sociale. Au départ, l'instrument était surtout mobilisé pour octroyer aux travailleurs de certains secteurs des droits supplémentaires par rapport aux droits minimaux qui leur sont reconnus par la loi. Cela reste vrai mais, de plus en plus, la législation sociale permet aujourd'hui aussi de déroger à ses protections minimales et d'introduire de la flexibilité par voie de conventions collectives négociées à l'échelon sectoriel. Par ailleurs, les interlocuteurs sociaux se saisissent de nouveaux enjeux par voie de négociation collective sur des terrains où le législateur est encore absent. Le praticien averti du droit social ne peut donc pas faire l'impasse sur le droit social sectoriel. Et pourtant, cette partie foisonnante du droit social ne fait quasiment jamais l'objet de formations. Le présent recyclage entend y remédier.

Programme

- **L'égalité de traitement, la non-discrimination et la diversité au travail**, France Lambinet, avocate au barreau de Namur, assistante au Centre de droit public et social de l'ULB, Camille Lorgeoux, avocate au barreau de Bruxelles et Jean-François Neven, avocat au barreau de Bruxelles, maître de conférences à l'ULB
- **La durée du travail, le télétravail et le droit à la déconnexion**, Elise Dermine, Antoine Grégoire, avocat au barreau de Bruxelles, coordinateur de la Street Law Clinic en droit social de l'ULB et Ambre Vranckx, avocate au barreau de Bruxelles et assistante au Centre de droit public et social de l'ULB
- **La protection sociale complémentaire**, Daniel Dumont, professeur à l'ULB, chercheur au Centre de droit public et social, Quentin Detienne, professeur à l'ULiège et Juliette Gilman, assistante au Centre de droit public et social de l'ULB
- **La formation et le reclassement professionnels**, Gauthier Busschaert, avocat au barreau de Bruxelles et maître de conférences à l'ULB et Yseult Petre, avocate au barreau de Bruxelles
- **La gestion de la pandémie de COVID-19**, Vanessa De Greef, professeure à l'ULB, chercheuse au Centre de droit public et social et Alexandre Hachez, avocat au barreau de Bruxelles, assistant au Centre de droit public et social de l'ULB



CYCLE DE CONFÉRENCES SESSION 2022-2023

UB³ est un cycle de conférences organisé par l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles, la faculté de droit et de criminologie de l'Université libre de Bruxelles et la faculté de droit de l'Université Saint-Louis – Bruxelles.

Des universitaires, des magistrats et des avocats ayant une activité scientifique partagent leurs connaissances, sur des thèmes juridiques d'actualité et pratiques. Un support écrit, source d'information et de documentation, complète les exposés oraux.

Outre les 6 modules organisés pour moitié sur le site de chacune des deux universités, une conférence inaugurale, gratuite et accessible à tous (sur inscription) est organisée dans les locaux du barreau.

UB³ vous permet ainsi à nouveau de disposer des 20 points de formation permanente en vous inscrivant à l'ensemble du cycle de conférences.



Le modèle économique de l'avocat : défis et perspectives

Sous la coordination d'Emmanuel Plasschaert, bâtonnier de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles

Lieu

Palais de Justice de Bruxelles – Salle des audiences solennelles de la Cour d'appel de Bruxelles
Place Poelaert, 1 • 1000 Bruxelles

La digitalisation des prestations juridiques, l'apparition de nouveaux concurrents, la spécialisation de plus en plus grande des avocats, les modifications en termes de composition sociale du barreau, l'évolution des attentes des clients (coût, prévisibilité des honoraires, efficacité, temps de réponse, délais), l'augmentation de la part du financement des prestations d'avocats par des tiers (aide juridique, polices de protection juridique, ...) le hiatus croissant entre la juste rémunération de l'avocat et la capacité financière de ses clients, ... sont de nature à avoir une profonde influence sur la façon dont l'avocat exerce son métier.

Ces évolutions posent inévitablement la question de l'adaptation du modèle économique d'exercice de la profession. S'il est aujourd'hui admis que l'avocat est un entrepreneur, il n'en reste pas moins un entrepreneur pas comme les autres soumis à une éthique et des règles professionnelles rigoureuses encadrant l'exercice par l'avocat d'une véritable mission d'intérêt public. Elles nous contraignent à nous interroger sur la viabilité, la rentabilité, l'adéquation entre l'offre et la demande et la gouvernance d'un cabinet au 21^e siècle. C'est à ces enjeux fondamentaux pour l'avenir de notre profession que les orateurs de ce jour vous inviteront à réfléchir.

- **Michèle Grégoire**, professeure à l'ULB, avocat à la Cour de cassation
- **Jean-François Neven**, maître de conférences et chercheur à l'ULB, avocat au barreau de Bruxelles
- **Philippe Lambrecht**, professeur à l'UCLouvain, administrateur-secrétaire général honoraire de la FEB

Actualités relatives à l'enfermement des mineurs

Sous la coordination de Christine Guillain, professeure à l'USL-B et Valentine Mahieu, maîtresse de conférences à l'ULB

Lieu

Université Saint-Louis – Bruxelles
Boulevard du Jardin Botanique, 43 • 1000 Bruxelles

Suite à la sixième réforme de l'Etat, les entités fédérées se sont vues attribuer davantage de compétences en matière de réaction sociale à l'égard des mineurs poursuivis du chef de faits qualifiés d'infractions. Elles sont désormais chargées de déterminer la nature et les modalités des mesures qui peuvent être prises à l'égard de ces mineurs, notamment concernant les mesures d'enfermement et le mécanisme de dessaisissement.

Ce module propose de faire le point sur les évolutions récentes relatives à l'enfermement des mineurs d'âge en Belgique francophone. Les actualités jurisprudentielles nationales et internationales en la matière seront évoquées, tout comme les droits des mineurs privés de liberté par la police ou encore les enjeux et perspectives du mécanisme de dessaisissement et de la réforme des IPPJ.

Programme

- **L'enfermement du mineur délinquant : définition et contours par les organes de protection des droits fondamentaux**, Anne-Catherine Rasson, doctorante, maîtresse de conférences à l'UNamur, chargée d'enseignement à l'USL-B et Benoit Van Keirsbilck, directeur de Défense des enfants international Belgique, membre du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies
- **Mineur et privation de liberté. Les droits du mineur dans le cadre de son interpellation et de son audition par les services de police**, Delphine Paci, assistante à l'USL-B, avocate au barreau de Bruxelles et Stéphanie Daoust, substitut du procureur du Roi au parquet de Bruxelles
- **La réforme des IPPJ, enjeux et perspectives**, Amaury de Terwangne, avocat au barreau de Bruxelles et Michèle Meganck, juge dirigeante de la section jeunesse du tribunal de première instance de Bruxelles, vice-présidente du tribunal de première instance de Bruxelles, secrétaire de l'Union francophone des magistrats de la jeunesse
- **Le dessaisissement : la fin des mesures protectionnelles, mais quelles perspectives au-delà ?**, Clothilde Hoffmann, assistante à l'USL-B, substitut du procureur du Roi au parquet de Bruxelles, Son Tran, directeur du Centre communautaire pour mineurs dessaisis (C.C.M.D.) de Saint-Hubert et Adrien Miny, attaché de direction du Centre communautaire pour mineurs dessaisis de Saint-Hubert

Actualités des procédures collectives d'insolvabilité

Sous la coordination de Michèle Grégoire, professeure à l'ULB, avocate à la Cour de cassation

Lieu

Université Saint-Louis – Bruxelles
Boulevard du Jardin Botanique, 43 • 1000 Bruxelles

Les procédures collectives d'insolvabilité, leur cohérence et leur efficacité sont identifiées comme des enjeux cruciaux de la relance économique et du développement du marché intérieur en Europe continentale. Les réformes s'enchaînent ; la jurisprudence clarifie certains points de controverse ; la fluidité des mesures de restructuration repose toujours davantage sur les compétences des intervenants, à la recherche d'une nouvelle chance crédible pour les entreprises porteuses encore d'un avenir fructueux pour toutes les parties prenantes. Le moment est venu de faire un point précis des évolutions de la matière.

Programme

- **Présentation générale des évolutions de la matière**, Michèle Grégoire, professeure à l'ULB, avocate à la Cour de cassation
- **La notion d'entreprise, les intervenants et leur rôle dans le déroulement de la réorganisation et la conception d'un plan de réorganisation judiciaire**, Nicholas Ouchinsky, assistant à l'ULB, avocat au barreau de Bruxelles
- **Le transfert d'entreprise sous autorité de justice : questions choisies**, Sophie Jacmain, assistante à l'ULB, avocate au barreau de Bruxelles
- **Les aspects internationaux de la restructuration d'une entreprise en difficulté**, Michèle Grégoire

Les entreprises à l'épreuve du droit de la responsabilité civile extracontractuelle

Sous la coordination de Pauline Colson, chargée de cours à l'UNamur, avocate au barreau de Bruxelles

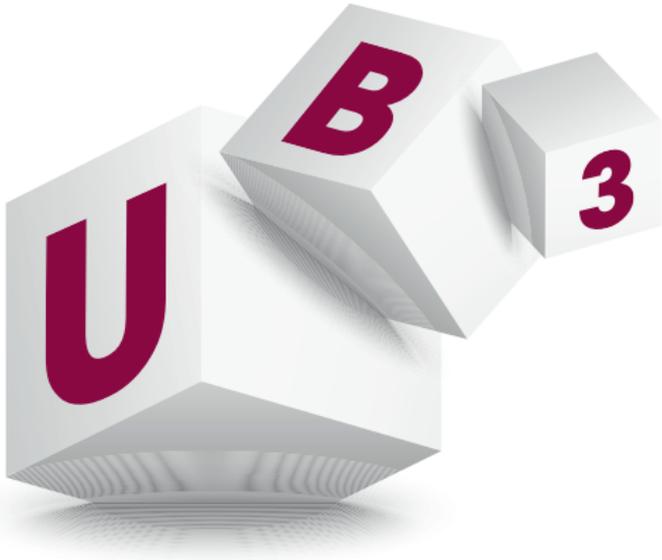
Lieu

Université Saint-Louis – Bruxelles
Boulevard du Jardin Botanique, 43 • 1000 Bruxelles

Comment les règles de la responsabilité civile extracontractuelle sont-elles appréhendées lorsque l'auteur de la faute est une entreprise ou l'administrateur d'une société ? Telle est la question à laquelle ce colloque propose de répondre. Elle sera abordée sous trois angles. Le premier consiste à s'interroger sur la responsabilité des administrateurs de sociétés pour les dettes fiscales et sociales de la société non seulement sous le prisme des articles 1382 et 1383 de l'ancien Code civil, mais aussi sous celui de l'article 2:56 du Code des sociétés et des associations. Le deuxième sujet abordera la responsabilité sociale ou sociétale des entreprises qui est née aux USA dans les années 50 et qui est devenue un véritable instrument de marketing et d'engagement volontaire des entreprises. Enfin, les nouvelles obligations qui pèsent sur les administrateurs pour prévenir les difficultés et les responsabilités particulières en cas de faillite subséquente seront abordées dans un troisième temps.

Programme

- **La responsabilité extracontractuelle des administrateurs de sociétés pour les dettes fiscales et sociales de la société**, Nicolas Van Damme, chargé de cours invité à l'USL-B, maître de conférences à l'ULB, chercheur associé à la KU Leuven, avocat au barreau de Bruxelles
- **Responsabilité sociétale de l'entreprise : vers un droit dur**, Jean-Marc Gollier, maître de conférences à l'UCLouvain, avocat au barreau de Bruxelles
- **La responsabilité des administrateurs d'une entreprise en difficulté : entre prudence et prise de risque**, Alexandre Duriau, assistant à l'ULB, avocat au barreau de Mons



Renseignements pratiques

Où et quand ?

Le 21 septembre 2022

de 17h à 19h :

Palais de Justice de Bruxelles – Salle des audiences solennelles de la Cour d’appel de Bruxelles
Place Poelaert, 1
1000 Bruxelles

Les 17 octobre, 14 novembre et 12 décembre 2022

de 17h à 20h :

Université Saint-Louis – Bruxelles
Boulevard du Jardin Botanique, 43
1000 Bruxelles

Les 13 février, 20 mars et 24 avril 2023

de 17h à 20h :

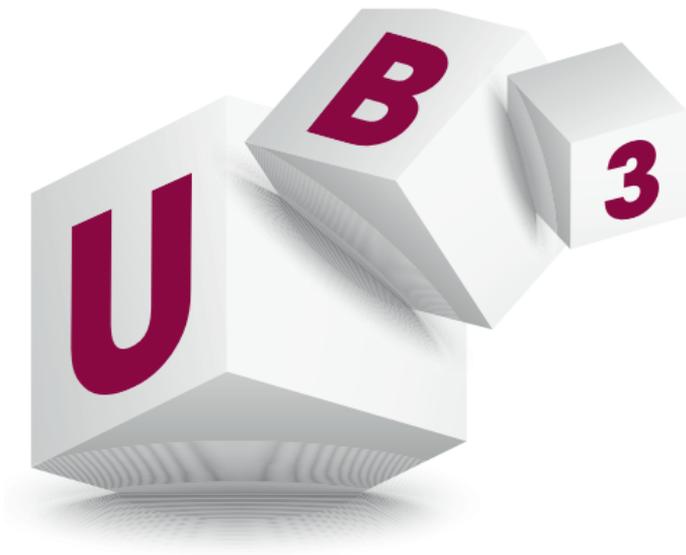
Université libre de Bruxelles
Avenue Franklin Roosevelt, 50
1050 Bruxelles

Points de formation permanente :

2 points pour la conférence de rentrée

3 points par module

20 points pour le cycle complet



Inscription :

Les inscriptions se feront exclusivement à l'adresse suivante : <https://lgo.avocats.be/event>

En cas de problème :

Centre de formation professionnelle de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles

Mme Carol Maury • formation@barreaudebruxelles.be

Tél : 02/519 83 42 • Fax : 02/514 16 53

Coordination générale :

David RAMET, *directeur du Centre de formation professionnelle du barreau de Bruxelles et avocat au barreau de Bruxelles*, david.ramet@barreaudebruxelles.be

Rafaël JAFFERALI, *professeur titulaire de la Chaire de droit des obligations à l'ULB et avocat au barreau de Bruxelles*, rafael.jafferali@ulb.be et Françoise AUVRAY, assistante à l'ULB, francoise.auvray@ulb.be

Sébastien VANVREKOM, *chargé d'enseignement à l'Université Saint-Louis-Bruxelles et avocat au barreau de Bruxelles*, sebastien.vanvrekomp@usaintlouis.be

Prix :

Conférence de rentrée : gratuit

Par séance : 30,00 € sans publication / 80,00 € avec publication

Pour les 6 conférences avec publication : 260,00 €

Stagiaires de première année : gratuit sans ouvrage

Le prix des ouvrages est fixé à 60,00 €